



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 7 juin 2024 suite à l'absence du quorum lors de la séance prévue le 6 juin, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE (arrivée à 20h13)

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; D. GUILLEUX/A. MARGUET ; B. LAPOIRE/S. LESCURE ; D. DUMONT/P. BENOIT ; D. ROUX/H. PROST-TOURNIER ; G. BRUCHON/M. COLLETTE.

Vente d'un bâtiment communal « maison des associations »

Par délibération n° 2024-12 du 15 février 2024, la commune s'est prononcée favorablement concernant la vente du bâtiment communal « maison des associations » sur une base de négociation de 120 000€ avec une marge d'appréciation de + ou - 10 %.

Il s'avère qu'après négociations, le Crédit Agricole Franche-Comté développement foncier, représenté par son Président, a adressé à la collectivité une offre d'achat au prix de 90 000€. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente du bâtiment « maison des associations » située sur les parcelles AH 165 de 311 m² et AH 181 de 34 m² au Crédit Agricole, Franche Comté développement foncier pour un montant de 90 000€
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 17

Contre : 3

Abstention : 3

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
19/06/2024